

Conditions générales de vente

Ces conditions annulent les précédentes.

Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables sous réserve des modifications que les parties pourraient y apporter par un accord exprès constaté par écrit. L'acheteur, par sa commande, accepte nos conditions comme étant les seules valables et renonce à y opposer ses propres conditions d'achat.

Article 2

Toutes nos offres sont sans engagement et nous ne sommes tenus que par notre confirmation de commande écrite.

La présente disposition ne peut être invoquée que par nous, et l'absence de confirmation écrite ne peut jamais dispenser l'acheteur des obligations dans son chef découlant de sa commande. Les offres émanant de nos représentants, ou les commandes acceptées par eux, peuvent être refusées par nous, par lettre recommandée, dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date à laquelle elles ont été portées à notre connaissance.

Article 3

Nos prix sont valables pour les marchandises réceptionnées, acceptées et enlevées en nos magasins.

Les frais de transport, emballages, taxes et assurances ne sont pas inclus.

Si nous acceptons de livrer en dehors de nos établissements, les marchandises doivent être réceptionnées en nos magasins avant d'être expédiées.

Les réclamations ultérieures concernant la conformité, les quantités et les vices apparents ne sont pas acceptées.

En cas de livraison en dehors de nos magasins, les marchandises voyagent aux frais et aux risques de l'acheteur.

Les exigences spéciales imposées par l'acheteur, concernant le transport et l'emballage, seront toujours portées en compte.

Pour être recevable, toute réclamation doit être formulée dans les huit jours ouvrables de la date de nos factures.

Article 4

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et sans aucun engagement.

Le dépassement de ces délais ne peut jamais donner lieu à des dommages-intérêts, ni à la résiliation du contrat à nos frais.

Article 5

Nous n'acceptons jamais les marchandises renvoyées, sauf accord écrit préalable.

En cas d'acceptation par nous, les marchandises seront renvoyées par le client, franco à notre adresse.

Article 6

Nos factures sont payables en Euro comptant en notre siège social. Tout retard de paiement, même effectué avec notre assentiment, provoquera la déduction de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de 1,5 % par mois entamé.

Des dommages et intérêts conventionnels, fixés forfaitairement et expressément à 20 % du montant de la facturation avec minimum de 75 €, seront exigibles de plein droit à défaut de paiement à l'échéance.

Tout paiement tardif d'une facture nous autorise à exiger le règlement de toutes les autres factures, malgré les délais de paiement préalablement éventuellement consentis.

Nous nous réservons le droit, à tout moment de demander le paiement comptant à la livraison de la marchandise.

Si nous acceptons des traites en paiement, ce à quoi nous ne sommes pas tenus, ces traites n'ont d'autre objet que de garantir l'incontestabilité de la créance et n'impliquent aucunement novation. Les frais d'escompte sont à charge de l'acheteur.

Article 7

Si l'acheteur refuse d'accepter les marchandises livrées ou de payer les montants dûs, nous nous réservons le droit d'exiger soit l'exécution du contrat, soit la résiliation à sa charge, et dans ce cas, l'acheteur nous sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 25 %.

Dans cette dernière éventualité, le contrat sera résolu de plein droit et sans mise en demeure, par la seule notification de notre volonté à l'acheteur par lettre recommandée à la poste. Les fournitures déjà faites dans le cadre dudit contrat, devront immédiatement nous être restituées en bon état.

Article 8

Toutes les marchandises livrées par nous restent notre propriété jusqu'à complet paiement par l'acheteur.

Le transfert des risques a lieu au moment de l'acceptation des marchandises en nos magasins.

En cas de non paiement, l'acheteur est tenu de nous restituer en bon état à ses frais et risques, les marchandises que nous lui avons livrées.

Article 9: conditions de garantie

1. La garantie est valable pendant 2 ans après la date de fabrication.

La garantie n'est pas applicable aux pièces qui, par leur nature même, sont sujettes à usure, joints mécaniques et roulements entre autres.

Un matériel défectueux doit nous être retourné avec tous ses composants, aux frais du client.

2. La garantie est limitée aux vices de fabrication. La garantie se limite au remplacement des pièces défectueuses en nos ateliers, main-d'œuvre comprise.

Les frais de transport et d'emballage, ainsi que les frais de démontage et de remontage de l'installation sont à charge du client.

3. La garantie ne couvre pas les dégâts qui résultent d'un mauvais usage du matériel, ni les dommages provoqués par une installation défectueuse. La responsabilité du vendeur ne peut être engagée dans ce cas.

Il est expressément stipulé que le vendeur n'est tenu à aucune indemnité et ne peut être rendu responsable en cas de dommages directs ou indirects quels qu'ils soient et subis par qui que ce soit, suite à n'importe quel défaut ou non fonctionnement des marchandises livrées.

4. L'application de la garantie ne peut être décidée que par nos techniciens et dans nos ateliers.

5. La garantie tombe irrévocablement si des modifications sont apportées au matériel sans notre autorisation, ainsi que dans le cas où des réparations ont été effectuées sans notre accord, en dehors de nos ateliers, ou par d'autres personnes que nos techniciens.

6. La garantie sur les moteurs électriques ne sera d'application que dans la mesure où ils auront été convenablement protégés par un disjoncteur thermique exactement calibré. Toute protection intégrée au moteur doit être raccordée.

Article 10

En cas de contestation, même d'appel en garantie, de litispendance, ou de connexité, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents, attribution formelle de juridiction leur étant faite.

Article 11

Nous nous réservons le droit de retenir forfaitairement 15 % de la valeur pour toute marchandise qui nous serait retournée franco dans son emballage d'origine et en bon état ceci pour couvrir les frais d'administration et de stockage.